

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
 Commission « Culture, citoyenneté et relations
 internationales »

Conseil municipal du 24 juin 2019
 Séance du 28 mai 2019

37 Grange à Musique - convention de partenariat avec le collège Michelet

Etait présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etait absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
 M. CABARET
 Mme GUENDOUZE
 M. N'DIAYE
 M. ATAKAYA
 M. LELONG
 Mme LEHNER

Pouvoir à :
 Pouvoir à :

Mme CARLIER
 M. AKABLI
 M. VILLEMMAIN
 Mme MOUSSATEN
 Mme SAVAS
 M. LEMAIRE
 Mme LAMBRE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ABBADI 1

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe expose :

Le Collège Michelet et la Ville ont souhaité coopérer et établir une convention de partenariat pour arrêter les engagements et obligations de chacune d'elles dans le cadre du dispositif CDDC (Contrat Départemental de Développement Culturel) porté par l'équipe pédagogique certifiée du Collège.

Pour rappel, les CDDC font partie des activités facultatives dans les collèges. Ils sont construits autour d'un projet annuel élaboré par une équipe d'enseignants, de partenaires extérieurs et d'élèves.

Cette convention définit les modalités de partenariat intégrant ce projet pédagogique sur 2018-2019. Elle intègre pleinement la labellisation SMAC (Scène de Musiques Actuelles) de l'équipement municipal creillois dont un axe correspond au travail auprès des scolaires et jeunes publics, et un second correspond à la mise en valeur des cultures urbaines sur son territoire.

maintenant !

La convention proposée précise les modalités d'entente entre les deux partenaires ainsi que les modalités financières d'intervention et de prise en charge de chacune des parties.

Ce dispositif, entre autres, contribuera au développement des pratiques artistiques et culturelles interdisciplinaires pour éveiller et entretenir le goût pour la culture comme outil d'éducation et de cohésion social sur le territoire, sur lequel nos contrats d'objectifs inscrivent nos actions.

Le coût total du projet s'élève à 3 006,75 €, avec une participation totale de la Ville de 1 006,75 €, après le versement par le collège Michelet d'un montant de 2 000,00 €.

Il vous est proposé de valider la signature et l'effectivité de cette convention.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 01/07/2019
Reçu en préfecture le 01/07/2019
Affiché le 25/06/2019 **SLO**
ID : 060-216001743-20190624-DLRG190624037-DE

Aug 2019

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 25 JANVIER 1978 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 25 JANVIER 1978 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 25 JANVIER 1978 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 25 JANVIER 1978 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 25 JANVIER 1978 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 25 JANVIER 1978 sur l'accès à l'information.